




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-752**

Séance publique du

12 juillet 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1198496-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : AUTORISATION DU CONSEIL POUR LA CREATION D'UN COMPTE SUR LA PLATE-FORME DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
 Direction Jeunesse Petite Enfance,
 Enfance

RAPPORT POUR
 LE CONSEIL MUNICIPAL
 DU 12 JUILLET 2021

Nomenclature : 8.1
 Enseignement

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : AUTORISATION DU CONSEIL POUR LA CREATION D'UN COMPTE SUR LA PLATE-FORME DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Service National Universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes Français de 15 à 17 ans souhaitant s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Dans le cadre du Plan de Relance de l'État et du Plan « 1 jeune / 1 solution », ce dispositif expérimental se déploie aujourd'hui sur l'ensemble du territoire et devrait voir une montée en charge dans les années futures avec un caractère obligatoire à terme.

Les objectifs du Service National Universel sont de : Faire vivre les valeurs républicaines; Renforcer la cohésion nationale; Développer une culture de l'engagement; Accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Le Service National Universel se décompose en 3 étapes complémentaires:

- **Un séjour de cohésion** de 2 semaines dans un autre département.
- **Une mission d'intérêt général** près de chez soi de 84 heures hors temps scolaire l'année qui suit, de façon continue ou répartie sur plusieurs mois.
- **Un engagement volontaire et facultatif** à réaliser entre 16 et 25 ans, en France ou dans le monde selon les dispositifs (service civique ou réserve civique par exemple).

Le rôle de la Direction Jeunesse de la Ville sera d'une part de promouvoir ce dispositif auprès de la jeunesse aixoise afin de favoriser et développer l'engagement des jeunes, mais aussi d'accompagner les directions et services de la Ville souhaitant accueillir des jeunes pour une mission d'intérêt général.

La Direction Jeunesse, en relation avec les services de l'État, coordonnera les différentes propositions des services de la Ville.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la Ville à créer un compte sur la plate-forme du Service National Universel.
- **DIRE** que les propositions de directions et services de la ville volontaires pour accueillir les jeunes en mission d'intérêt général seront centralisées et inscrites sur la plate-forme par la Direction Jeunesse.

DL.2021-752 - AUTORISATION DU CONSEIL POUR LA CREATION D'UN COMPTE SUR LA
PLATE-FORME DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

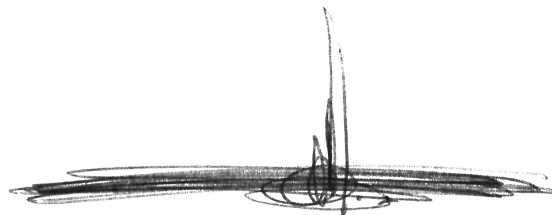
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Amandine JANER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amandine JANER', with a large, dark, horizontal stroke underneath it.

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»